

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale
de la CMAR BFC
08 juin 2022 à Chalon-sur-Saône**

Présents

Chambre de niveau départemental (CND) de Côte d'Or (9)

Mmes LANCLUME, MAYOL, RODOT et SCHNEIDER.

MM. BARD, CHEDOZ, FERRAND, NOGUEIRA et SAUVAGEOT.

Chambre de niveau départemental du Doubs (7)

Mmes BIANCHI (à partir du point n°5), GREGOIRE (en visioconférence), MORGADINHO et RICHARD.

MM. GRANDVOINNET, LARTOT et TURINA.

Chambre de niveau départemental du Jura (9)

Mmes DANJEAN (à partir du point n°5) et PORCHEREL.

MM. ARDAN, BRELOT, CATTENOZ, CHARNU, CHAZELLE, PEGUILLET et RICHARD.

Chambre de niveau départemental de la Nièvre (7)

Mmes GEFFROY et MORIZET.

MM. CONDROYER, DULAT (en visioconférence), LEROY (en visioconférence), POYEN et THOMAS.

Chambre de niveau départemental de Haute-Saône (6)

Mmes DROIT, MILLERAND et PARISOT.

MM. CAVAGNAC, LARRERE Philippe et PAROTY.

Chambre de niveau départemental de Saône et Loire (8)

Mmes BEAUVALLET, FEVRE, LIOI et PIERRE.

MM. BOYER (en visioconférence), CHAMBREUIL, FRAGASSI et QUENEAU.

Chambre de niveau départemental de l'Yonne (11)

Mmes DULION, GRUPE, PEUZIAT et PICHON.

MM. BONVARLET, CLERIN, GUYOU, LEMAITRE, LESAVRE, MARTIN et RICHARD.

Chambre de niveau départemental du Territoire de Belfort (9)

Mmes COULON, HABLOT, MOREL et SEBAG.

MM. CABETE, COLLARD, ILLANA, MOREL et REBOUL.

Formant la majorité des Membres en exercice

Excusés

Chambre de niveau départemental de Côte d'Or (3)

Mme MININI.

MM. CLAVEL et ROUSSEAU.

Chambre de niveau départemental du Doubs (3)

Mme DUFOUR.

MM. SAILLARD et VANNIER.

Chambre de niveau départemental du Jura (3)

Mmes ABEN, GEILLON et NEGRI.

Chambre de niveau départemental de la Nièvre (3)

Mme BRODIN.

MM. FERRAND et PERDON.

Chambre de niveau départemental de la Haute-Saône (5)

Mmes LANGENFELD et WITTMANN.

MM. LARRERE David, MARCHAL et WITTMANN.

Chambre de niveau départemental de Saône et Loire (4)

Mme ROLLAND.

MM. FONTAINE, LOISEAU et MOINE.

Chambre de niveau départemental de l'Yonne (1)

M. BARJOT.

Chambre de niveau départemental du Territoire de Belfort (3)

Mme GARRE.

MM. KAHRAMAN et LUCZAK.

Absents :

Chambre de niveau départemental du Doubs (2)

MM. CODOL et NOEL.

Chambre de niveau départemental de la Nièvre (2)

MM. CHARLES et SALLIEGE.

Chambre de niveau départemental de la Haute-Saône (1)

M. MENIGOZ.

Participaient également :

Mme COSTE de CHAMPERON, SGAR, représentant M. le Préfet de Région BFC (en visioconférence)

M. MARLOT, Chef de bureau au SGAR (en visioconférence)

Mme POURCELOT, Inspectrice des finances publiques, représentant la DRFIP BFC

M. PHILIBERT, Secrétaire Général de la CMAR BFC

M. MUSSOT, Secrétaire Général Adjoint de la CMAR BFC

Autres collaborateurs de la CMAR :

Mmes FATON, LAURENT, MARTIN, ROUSSEL, WIEDER

MM. ALFANDARI, BRIET, CARAMELLE, CREUSY, DURAND, KUNTZ, LECH, MENDOZA, MEURET,

Mmes CHEVANCE et TRONTIN (en visioconférence),

M. ANDRE, Cabinet ANDRE et Associés, Commissaire aux comptes de la CMAR BFC.

Etaient également excusés :

Mme Marie-Guite DUFAY, Présidente de la Région BFC

Mme Océane CHARRET-GODARD, Vice-Présidente de la Région BFC

M. Nicolas SORET, Vice-Président de la Région BFC

- Accueil des présents et ouverture de la séance

M. le Président POYEN souhaite la bienvenue et accueille tous les présents pour cette Assemblée Générale de printemps.

Il salue également et tout particulièrement Mme COSTE de CHAMPERON, représentant M. le Préfet de Région.

M. le Président POYEN accueille également Mme POURCELOT, représentante de la DRFIP BFC.

Il cède ensuite la parole à M. FRAGASSI, Vice-Président de la CND71.

Ce dernier prie d'abord d'excuser l'absence de M. BOYER, Président de la CND71, qui suit néanmoins l'Assemblée en distanciel.

Il se montre ravi d'accueillir cette séance au sein des locaux de Chalon-sur-Saône, magnifiques et fonctionnels. Il rappelle quelques éléments témoignant de l'activité soutenue du site : 7.000 appels téléphoniques traités et 750 personnes (hors formations) accueillies depuis janvier 2022.

Il souhaite à l'Assemblée Générale des travaux fructueux.

M. le Président POYEN remercie M. FRAGASSI, puis demande à M. MUSSOT de procéder à l'appel nominatif pour vérifier le quorum.

L'appel effectué, 64 élus sont déclarés présents (dont 4 en visioconférence) à l'ouverture de la séance. L'Assemblée est donc appelée à valablement délibérer.

M. le Président POYEN aborde ensuite l'ordre du jour.

1. – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 02 février 2022

M. BRELOT demande une modification dans la mesure où le document le fait apparaître à la fois présent et excusé, alors qu'il n'a pas participé à la séance et était bien (et seulement) excusé.

La correction demandée étant faite, sur proposition du Président, *le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 02 février 2022 est approuvé, par 2 abstentions de MM. CLERIN et TURINA et 62 voix pour.*

(Délibération n°09/2022, relative à l'approbation du PV de l'AG du 02/02/2022)

2. – Communication du Président

M. le Président POYEN adresse le message suivant à l'Assemblée :

« Chers collègues,

Après nos premières Assemblées Générales en phase d'installation, nous abordons aujourd'hui une phase importante de notre mandature.

Je vous proposerai notamment aujourd'hui de voter notre programme de mandature, une nouvelle organisation et un budget d'investissement pour notre Chambre.

C'est une première étape pour répondre à notre devoir en tant qu'élus, à savoir conduire notre CMAR dans une transformation qui lui permettra de répondre aux défis de son nouvel environnement.

Parmi les projets que nous souhaitons lancer dès à présent :

- Le renforcement de notre structuration régionale, avec :
 - o la création d'une plateforme téléphonique régionale
 - o le renforcement en compétences clés
 - o l'affirmation de notre communication
 - o et la mise à jour de notre système informatique
- Le renforcement de notre présence sur les territoires, avec :
 - o le repositionnement de nos collaborateurs
 - o et la création d'une direction au service du développement et de la relation client.

Le sens de l'intérêt général nous réunit tous aujourd'hui et dans notre engagement d'élus.

Je compte sur vous pour voter ces mesures qui vont dans le bon sens.

»

3. – Installation de nouveaux membres

M. le Président POYEN signale qu'un certain nombre de mouvements ont été enregistrés depuis la dernière Assemblée Générale.

Ont en effet été enregistrées les démissions de leur mandat des membres suivants :

- Issu de la CND 39
 - o M. Didier MEUNIER, par courrier reçu le 07 mars 2022
- Issue de la CND 71 :
 - o Mme Caroline CURT, par courrier reçu le 25 janvier 2022

M. MEUNIER était membre de l'AG de la CMAR BFC.

Cette démission ayant été dûment actée par M. le Préfet de région, l'intéressé est appelé à être remplacé, conformément à la réglementation en vigueur, par son suivant de liste :

- **Mme Emmanuelle GEILLON**, Entreprise de Vitrierie et Miroiterie à DOLE, issue de la liste « Fiers d'Etre Artisans ».
Par suite, **M. Baptiste MICHEL**, Métier d'Art – Tapisserie d'Ameublement d'Intérieur à DOLE, premier non élu de ladite liste, devient membre élu de la CND 39 ;

Mme CURT était membre de la CND 71.

Cette démission ayant été dûment actée par M. le Préfet de région, l'intéressée est appelée à être remplacée, conformément à la réglementation en vigueur, par son suivant de liste :

- **Mme Ghislaine NUGUES**, Entreprise de Revêtements de sols à CHATENOY LE ROYAL, issue de la liste « Fiers d'Etre Artisans ».

M. le Président POYEN, à l'issue de cette communication, souhaite la bienvenue à ces nouveaux élus.

4. – Désignation de Membres Associés

M. le Président POYEN précise que ce point avait été intégré « sous réserve » à l'ordre du jour de la présente séance.

De fait, c'est le département du Jura qui pouvait être concerné, mais aucune proposition nouvelle n'a été formulée à ce stade.

Il déclare donc ce point devenu sans objet.

5. – Modification de composition de Commissions régionales et territoriales

M. le Président POYEN indique que les mouvements d'élus, enregistrés au dernier semestre, impactent la composition de certaines Commissions que l'Assemblée Générale est appelée à examiner.

Ainsi, Mme Jessica LUCIANI, issue de la CND71, démissionnaire, était membre suppléante de la Commission Régionale des Qualifications (CRQ).

Il convient donc de la remplacer.

Mme BEAUVALLET est candidate. L'Assemblée la désigne à l'unanimité.

(Délibération n°10/2022 relative à la désignation de Mme BEAUVALLET à la CRQ)

M. Didier MEUNIER, issu de la CND39, également démissionnaire, était, quant à lui, membre de la Commission Territoriale de DOLE.

Il convient donc de le remplacer.

Néanmoins, au regard de la carence constatée au point 4, M. le Président POYEN déclare cette désignation ajournée.

6. Programme de Mandature et Audit CMA France

6.a – Programme de Mandature

M. le Président POYEN rappelle que les membres ont reçu, avec le dossier de séance, un document synthétique sur ce sujet structurant.

Il demande ensuite à Mme MORGADINHO, 1^{ère} Vice-Présidente de la CMAR BFC, de présenter ce dossier important qui fait parallèlement l'objet d'une présentation à l'écran.

Cette dernière intervient :

« Les élus du Bureau ont travaillé sur le Programme de Mandature 2021-2026.

Il est complet et ambitieux.

Il doit nous permettre de faire évoluer la CMAR BFC dans le sens que nous souhaitons, à savoir répondre à sa mission de développement des hommes, des entreprises, et des territoires. Ce programme nécessitera des choix courageux de notre part, à partir d'aujourd'hui.

En voici les grandes lignes :

Sur le **Positionnement**, nous devons nous affirmer comme le *leader de l'économie de proximité*.

Et nous devons déclencher le réflexe CMA chez les artisans.

Pour cela, nous avons positionné **trois Axes** :

*** « Densifier la présence de la CMAR » est notre premier axe :**

- ***En affirmant le rôle de l'Elu :***

L'objectif est de rendre visite à 30% des entreprises sur le mandat ;

- ***En développant le réseau de la CMAR :***

L'objectif est d'établir des partenariats stratégiques régionaux, départementaux et nationaux comme avec « Google France » ;

- ***En développant la visibilité de la CMAR :***

L'objectif est de doubler le taux de pénétration en BFC dans le public « artisans », les institutionnels et le grand public ;

*** Concernant le deuxième axe : il porte sur la « Construction d'une offre de services revisitée et à valeur ajoutée » :**

- La première offre porte sur le ***développement économique*** :

L'objectif est de se positionner comme un acteur incontournable dans l'accompagnement des transformations des entreprises de proximité ;

- La deuxième offre porte sur le ***développement territorial*** :

L'objectif est de se positionner comme un acteur incontournable dans l'accompagnement des collectivités locales ;

- La troisième offre concerne ***La formation*** :

L'enjeu est de renforcer notre position de leader de l'apprentissage. L'objectif est d'atteindre les 3.000 apprentis.

Un autre enjeu est aussi de ***positionner la CMAR*** comme acteur central de l'orientation, de reclassement et d'insertion *afin d'aider les entreprises à augmenter le nombre d'emplois dans leurs structures* ;

- La quatrième offre porte les ***services Conseil*** ; c'est-à-dire que notre offre actuelle sera complétée par une activité premium de conseil et à *l'équilibre*.

*** Le troisième AXE est d'« appuyer la politique de la CMAR sur une organisation performante » :**

Il s'agit ainsi de :

- réinventer le modèle économique et retrouver un équilibre financier dont l'objectif sera que chaque activité devienne un centre de profit ;

- structurer la relation client, c'est à dire booster l'activité de la CMAR ;

- finaliser la fusion et réorganiser la CMAR afin de passer d'une organisation « administration » à « organisation de services à forte valeur ajoutée »

Merci de votre écoute, je repasse la parole au Président. »

M. le Président POYEN remercie Mme MORGADINHO et demande si un membre souhaite la parole.

M. CLERIN sollicite en effet des réponses et éclairages sur plusieurs points :

* « Mettre à jour une charte de l' élu » : Il demande ainsi quand et comment la suite sera donnée, d'une part, et si le non-cumul des mandats et l'absence dans les instances, déjà évoqués, seront abordés, d'autre part.

M. le Président POYEN rappelle d'abord que, déclinant une décision-cadre nationale de CMA France de juin 2020, le Règlement Intérieur de la CMAR BFC intègre, dans son annexe 3, la *Charte d'éthique et de déontologie des membres*. Chaque élu de la CMAR BFC en a déjà eu communication.

Ceci étant, M. le Président POYEN se dit prêt à examiner, le cas échéant, des points complémentaires. Il pourrait ainsi les présenter à la prochaine Assemblée générale, et même inviter les membres élus à signer individuellement la mouture définitive.

* « Cadrer le lien avec les organisations professionnelles (OP) » : M. CLERIN demande quelle approche sera adoptée en la matière, au-delà des étiquettes artisanes.

M. le Président POYEN considère que la CMAR doit entretenir des relations de proximité avec les OP. Pour autant, la CMAR doit rester libre de ses décisions, en responsabilité. En tout état de cause, il souligne que toute concurrence doit être évitée et qu'en la matière, le Bureau et lui-même resteront vigilants.

* « Offre de formation » : M. CLERIN souhaite connaître le Plan de la CMAR en matière d'orientation et d'apprentissage : quels métiers et quelles formations visés ? Et quelle action envisagée dans les CFA non gérés par la CMAR.

M. le Président POYEN renvoie aux objectifs affichés dans le programme présenté : un objectif d'accueil de 3.000 apprentis est notamment fixé dans les CFA en gestion directe. Des projets de développement par filière sont déjà en cours et seront renforcés. Quant aux CFA hors CMAR, M. le Président POYEN insiste sur une présence active des représentants de la CMAR aux instances et sur leur capacité de négociation.

* « Rechercher la performance financière de chaque activité » : M. CLERIN partage cet objectif. Il demande néanmoins quels sont les critères de rentabilité retenus par la CMAR pour répondre aux appels d'offres externes, notamment ceux de la Région BFC.

M. le Président POYEN confirme cet objectif majeur. Du reste, les financements proposés par la Région BFC sont souvent insuffisants, de l'ordre de 50% dans le domaine économique. Ainsi, avec le Bureau, il sera vigilant dans les positionnements futurs, à la fois sur les thématiques et sur les financements possibles ou à négocier.

* Enfin, M. CLERIN attend toutes précisions utiles sur l'Audit de CMA France.

M. le Président POYEN lui répond que c'est l'objet du point suivant de l'ordre du jour de la séance.

6.b – Audit de CMA France

M. le Président POYEN demande à M. PHILIBERT de présenter les éléments structurants du dossier.

Ce dernier rappelle d'abord le cadre de la démarche :

- Lancement d'un audit à la demande du Président et du Bureau de la CMAR BFC
- **Objectif** : Améliorer la performance de la structure
- Audit organisationnel visant à évaluer l'organisation
- Audit budgétaire : trajectoire et stratégie financière
- Méthode : entretiens individuels, analyse de documents, échanges intermédiaires entre auditeurs
- 3 auditeurs :
 - Un auditeur externe : Marie-Frédérique DO COUTO, SGR CMAR NOUVELLE AQUITAINE
 - Deux auditeurs CMA France : Thierry BACHTANIK, Karine GRACIO
- Démarche : Préconisations ayant vocation à conduire à la mise en œuvre d'un plan d'actions

Audit budgétaire

M. PHILIBERT, éléments comparatifs à l'appui, montre que la CMAR BFC se situe dans la moyenne du réseau des CMA, en termes de résultats ainsi qu'au niveau du taux de dépendance à la TFCMA (44%).

A cet égard, M. le Président POYEN tient à rappeler un contexte délicat. Le dernier rendement de TFCMA a en effet été très contrasté : les CMAR Ile de France et PACA ont ainsi vu leurs ressources très abondées, alors que d'autres, la CMAR BFC en particulier, ont accusé un important manque à gagner au regard des prévisions.

Par délibération nationale, une solidarité a ainsi pu s'exprimer et une péréquation générale s'opérer. Il s'en dit très reconnaissant auprès des CMAR concernées.

Les principales préconisations budgétaires de l'audit ont été les suivantes :

- Renégocier les modalités de financement avec la Région BFC
- S'assurer pour chaque nouveau projet subventionné de l'intérêt financier de l'opération
- Réexaminer la répartition des charges et des produits entre la CMAR et le CFA
- Optimiser la politique immobilière de la CMAR (taux d'occupation, location)
- Mettre en place une démarche marketing et commerciale pour toute la CMAR
- Redéployer certaines ressources humaines vers les actions les plus rémunératrices
- Cibler les principales sources d'économie sur les achats
- Se doter d'outils de pilotage : financier, suivi du temps passé

Sur le plan organisationnel, enfin, les principales préconisations ont été les suivantes :

- Une organisation qui réponde aux objectifs inscrits au programme de mandature
- Une organisation performante prenant en compte les différentes réformes : Loi PACTE et Loi pour la Liberté de choisir son avenir professionnel
- Une organisation de la CMAR pour répondre aux objectifs des élus
- Une organisation de la CMAR répondant aux enjeux financiers posés par la Tutelle

Et encore :

- Revoir l'organigramme et clarifier les rôles => choix d'une organisation cible à adopter
- Restructurer les directions régionales et les renforcer
- Prévoir la création de postes clés dans la CMAR
- Développer la communication interne
- Remettre du dialogue social

A l'issue de cette présentation, M. le Président POYEN assure qu'une synthèse écrite de l'audit pourra être adressée aux élus de l'Assemblée générale qui en feront la demande.

Puis, M. le Président POYEN met aux voix le Programme de Mandature présenté.

Sur sa proposition, l'Assemblée Générale, par 10 voix contre de Mmes DULION, PICHON et PIERRE et de MM. CHAMBREUIL, CHEDOZ, CLERIN, LESAVRE, QUENEAU, SAUVAGEOT et TURINA, et 56 voix pour, valide le programme de mandature présenté. (Délibération n°11/2022 relative à l'approbation du Programme de Mandature)

7. Réalisations budgétaires : Comptes 2021

Présentation du Trésorier

M. le Président POYEN demande à M. LEMAITRE, Trésorier de la CMAR BFC, d'intervenir.

Ce dernier déclare que le second exercice de la CMAR BFC présente un résultat excédentaire de 2 507 827 € contre un déficit de - 371 200 € en 2020.

Il précise ainsi :

- des charges globales pour un montant de 29 403 837 €
- des produits globaux pour un montant de 31 911 664 €
- un résultat consolidé de + 2 507 827 €, soit par entité :
 - CMAR :+ 68 339 €
 - CFA 39 :+ 1 251 502 €
 - CFA 70 :+ 378 824 €
 - CFA 71 :+ 809 162 €

Pour la CMAR

Au niveau des charges :

Les achats (compte 60) présentent des achats de prestation de services supérieurs au budget, notamment en lien avec l'augmentation du chiffre d'affaires de l'activité formation, mais reste dans l'ensemble conforme au budget.

Les services extérieurs (compte 61) sont légèrement inférieurs aux prévisions et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les autres services extérieurs (compte 62) sont inférieurs aux prévisions : cela est principalement dû au report d'actions sur 2022 et au contexte sanitaire qui a eu pour conséquence de limiter un certain nombre de dépenses.

Les charges de personnel (compte 63/64) sont inférieures aux prévisions (-0,7%) et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les dotations aux amortissements sont supérieures aux prévisions à la suite de l'acquisition du CIFA Mercurey.

Au niveau des produits :

Les prestations de services et subventions sont, dans l'ensemble, supérieures aux prévisions avec une activité formation plus soutenue.

Les autres produits de gestion courante sont supérieurs au budget rectifié avec des redevances du répertoire des métiers et une taxe pour frais de chambre au-dessus des attentes (collecte 2021 des micro-entrepreneurs en forte hausse par rapport à 2020).

Les autres comptes sont supérieurs au prévisionnel et n'appellent pas de commentaire particulier.

Le résultat 2021 s'élève à + 68 339 € contre – 1 151 155 € en 2020.

Pour les CFA

Au niveau des charges :

Le total des charges 2021 des CFA s'établit à 11 691 250 € contre 11 689 000 € prévus au budget rectifié 2021.

Ces charges comprennent notamment une provision pour risque de 374 000 € à la suite du contrôle du CFA39 par l'inspection du travail (DREETS) quant aux heures supplémentaires effectuées par les apprentis, les apprentis effectuant 37 heures au CFA contre 35 heures réglementaires. Cette provision vient ainsi compenser les sous-réalisations de dépenses des autres comptes.

M. LEMAITRE déclare que cette pratique remonte à de nombreuses années. Il s'agissait en réalité d'une faute, que la CMAR assumera et corrigera.

Au niveau des produits :

Le total des produits des CFA s'établit à 14 130 738 € contre 13 290 000 € prévus.

Les prestations de services sont supérieures aux attentes (+ 503 000 €) avec des produits issus des OPCO plus importants que prévus, notamment sur le dernier trimestre du CFA71.

Les produits exceptionnels sont assez conséquents (+ 281 000 €). Ils proviennent principalement d'écarts liés à la facturation OPCO de 2020.

Le résultat des CFA s'élève à 2 439 487 € contre 1 601 000 € initialement prévus.

M. le Président POYEN remercie M. LEMAITRE et demande s'il y a des observations.

M. LARRERE demande comment une telle erreur a pu être commise au CFA39 et depuis quand.

M. le Président POYEN répond que cette situation renvoie à une posture politique arrêtée par le Jura il y a une vingtaine d'années. Il en était d'ailleurs de même en Haute-Saône.

Cette position dérogatoire avait ainsi été volontairement adoptée.

Il précise donc que, confronté au résultat du récent contrôle, le Bureau n'a pas hésité et décidé unanimement de ne pas pénaliser les entreprises, d'une part, et rétablir les 35 heures, d'autre part.

Le contrôle de la DREETS entend porter sur les entreprises à partir de 2020. Mais, M. le Président POYEN souligne que des discussions sont en cours pour ajuster les résultats finaux.

M. CLERIN déplore de n'être informé de cette situation délicate qu'à l'occasion de l'Assemblée générale. D'ailleurs, il constate que la gouvernance de la CMAR, sans ce contrôle, n'aurait pas su quelle était la réalité de ce fonctionnement de ses propres CFA.

Par ailleurs, il demande si la CMAR dispose d'une offre de service spécifique à l'adresse des micro-entrepreneurs, publics de plus en plus nombreux.

M. le Président POYEN répond par l'affirmative. Cette offre existe et est déployée avec agilité auprès de ce public, en effet nombreux et souvent délicat.

M. LESAVRE s'étonne des écarts constatés entre le budget rectifié et les comptes de l'exercice 2021.

M. LEMAITRE précise que le budget rectifié couvre bien l'ensemble de l'exercice, en fonction des informations connues au moment de son établissement. Par ailleurs, il fait état d'une intégration du CFA71, qui s'est avérée assez complexe sur le plan comptable.

Aux questions complémentaires de M. LESAVRE, M. KUNTZ, contrôleur de gestion, apporte les éléments d'éclairage suivants à l'invitation du Président :

- Au titre de la CMAR, le compte 70 est supérieur aux attentes tandis que le compte 74 est inférieur. Cette situation s'explique principalement par un jeu d'écritures, c'est-à-dire par le reclassement comptable, à la demande du Commissaire aux comptes, des prestations FRT (Fonds Régional des Territoires) conventionnées. Celles-ci ont ainsi été reclassées du compte 74 vers le compte 70.

- Le compte 77 « produits exceptionnels » est supérieur aux attentes : il intègre, pour l'essentiel, les écarts entre les dossiers de subventions provisionnés à la clôture de l'exercice précédent et leurs réalisations postérieures effectives, d'une part, ainsi qu'un écart entre les cotisations estimées des taxes sur la formation continue 2019 et 2020 et leurs règlements, d'autre part.

Pour ceux qui le souhaitent, M. le Président POYEN déclare que le rapport du commissaire aux comptes, relatif à l'exercice 2021, pourra leur être envoyé.

M. QUENEAU note le redressement spectaculaire des comptes de la CMAR au fil de l'exercice 2021, qu'il considère à mettre au crédit des CFA.

MM. le Président POYEN et LEMAITRE corrigent cette appréciation, en soulignant que le compte respectif de la CMAR est positif en 2021.

M. QUENEAU demande également de nouvelles précisions quant au Plan Apprentissage de la CMAR, en regard des besoins cruciaux de main d'œuvre des entreprises.

M. le Président POYEN renvoie d'abord au programme de mandature, très volontariste en ce domaine.

En termes d'investissements, il apporte aussi les précisions suivantes :

- CFA70 : pas d'investissements majeurs prévus au regard du projet de Cité Gérôme. En revanche, des dépenses d'entretien sont régulières afin d'assurer la période de transition
- CFA71 : bon état général. L'investissement important en cours porte sur le gymnase. Un autre projet ultérieur concernera la rénovation du bâtiment coiffure – esthétique
- CFA39 : des investissements réguliers et structurants sont réalisés.

A cet égard, M. le Président POYEN tient à rendre hommage à la Région BFC qui soutient dans la durée les investissements réalisés par la CMAR dans ses CFA, souvent à hauteur d'une subvention de 80%.

Avis de la Commission des Finances

M. le Président POYEN s'adresse ensuite à M. CAVAGNAC, Rapporteur, pour connaître l'avis de la Commission des Finances.

Ce dernier relate que la Commission des Finances, elle s'est réunie le 10 mai dernier.

«

Etaient présents Mmes DANJEAN, LANCLUME, MOREL et MM. ARDAN, BONVARLET, CAVAGNAC, COLLARD, CONDROYER, GRANDVOINNET.

Etaient excusés Mme FEVRE et MM. BARD, DULAT, FRAGASSI, RICHARD, SAILLARD.

Etait absente Mme DROIT.

Participaient également M. LEMAITRE, Trésorier, M. PHILIBERT, Secrétaire Général, Mme LAURENT, Directrice des Services Généraux, M. KUNTZ, Contrôleur de gestion et M. SEQUEIRA, représentant M. le Commissaire aux comptes

1. – Ouverture de la séance

Monsieur COLLARD accueille les membres présents et les remercie de leur présence.

2. – Réalisations budgétaires 2021

Il est présenté à la Commission les réalisations budgétaires 2021.

Mme LAURENT et M. KUNTZ interviennent pour en présenter les grandes lignes, avec notamment des produits supérieurs aux attentes ainsi que des charges maîtrisées qui sont inférieures aux prévisions.

Les comptes 2021 présentent :

- des charges globales pour un montant de 29 403 837 €.
- des produits globaux pour un montant de 31 911 664 €.
- un résultat consolidé de + 2 507 827 €.

A l'issue des échanges, la Commission valide les comptes 2021 à partir des éléments qui lui ont ainsi présentés.

»

M. le Président POYEN remercie M. CAVAGNAC, puis invite M. ANDRE, Commissaire aux comptes, à intervenir.

Ce dernier rapporte que les comptes présentés sont réguliers et sincères.

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale, par 12 abstentions de Mmes DULION, PIERRE et PICHON et de MM. CHAMBREUIL, CHAZELLE, CHEDOZ, CLERIN, LESAVRE, PEGUILLET, QUENEAU, SAUVAGEOT et TURINA, et 54 voix pour, valide les comptes de l'exercice 2021, tels qu'arrêtés préalablement par le Bureau, qui ressortent comme suit, en consolidé :

- *charges globales pour un montant de 29 403 837 €*
- *produits globaux pour un montant de 31 911 664 €*
- *résultat consolidé de + 2 507 827 €.*

(Délibération n°12/2022 relative à l'approbation des Comptes 2021)

8. Modification de la grille locale des emplois

A l'invitation du Président POYEN, M. PHILIBERT présente le dossier.

Ce dernier explique que l'enjeu, pour mettre en œuvre le programme de mandature désormais adopté, est de réussir le changement, la transformation de la CMAR et ainsi lui permettre de s'adapter à son environnement, sans cesse en mouvement.

Elle a ainsi à évoluer d'une logique d'administration à celle d'entreprise publique, au service des porteurs de projets, des entreprises et des territoires.

Aussi, y compris au regard des préconisations de l'audit de CMA France, trois principes principaux président à la modification de la grille locale des emplois, aujourd'hui proposée :

* Réorganiser les directions de la CMAR, avec :

- la création d'une direction régionale de la Relation Client
- la suppression des directions Communication, Achats/formalités et Animation territoriale

* Développer une logique de clarification, production et mutualisation

- Lien hiérarchique des équipes opérationnelles confié aux directeurs régionaux, en appui sur des managers de proximité
- Animation des territoires renforcée, les Responsables d'Unité Administrative ayant vocation à devenir des Chargés de mission – Délégués Territoriaux, actifs dans l'appui aux élus et le développement des partenariats
- Evolution des équipes Formalités, placées au sein de la Direction Economique, qui déploieront des compétences d'accueil, d'une part, et d'expertise, d'autre part

* Renforcer les compétences

- La direction Relation Client regroupera les thématiques communication, commercial, marketing, contact client
- La direction des Affaires Générales sera en charge de la gestion de l'immobilier, des moyens généraux et des financements
- La direction Formation sera notamment dotée d'une compétence nouvelle en ingénierie pédagogique et assurera la structuration des sites CFA

Ce faisant, tous les postes nouveaux seront ouverts en interne et, le cas échéant, en externe.

Il précise que cette grille modifiée a été adoptée par le Bureau, puis fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Paritaire Locale.

M. le Président POYEN remercie M. PHILIBERT.

Pour sa part, il appuie fortement cette nouvelle organisation projetée.

Il insiste tout particulièrement sur l'effort structurel à produire en termes d'accueil, à travers la nouvelle plateforme téléphonique envisagée. Il ne peut en effet se satisfaire de la situation actuelle, avec seulement 46% de taux de réponse (et 22 numéros d'appels différents) quand la CMAR des Hauts-de-France totalise 90%.

M. CHEDOZ partage l'objectif visé de rationalisation et de professionnalisation de l'accueil.

En revanche, il insiste sur les précautions à prendre afin de ne pas déshumaniser les contacts clients, comme ce peut être malheureusement le cas dans certains organismes publics ou privés.

M. le Président POYEN le rassure sur ce point.

M. THOMAS, en charge du suivi du projet Plateforme téléphonique, précise que l'expérience de la CMAR des Hauts-de-France est particulièrement pertinente. Elle dispose d'un numéro d'appel unique, la compétence acquise des collaborateurs permet de répondre à 75% des appels entrants, les autres étant redirigés vers les services experts.

L'objectif, en BFC, sera celui de l'efficacité et de la fidélisation des clients.

M. QUENEAU, au regard de l'importance du sujet, regrette que tous les éléments utiles n'aient pas été mis à la disposition des élus beaucoup plus en amont de l'AG, pour qu'ils aient le temps de les examiner et d'y réfléchir.

D'autre part, il demande si les collaborateurs ont été associés en phase préparatoire.

Enfin, il veut connaître les impacts potentiels que pourra avoir cette nouvelle organisation sur le plan départemental.

M. le Président POYEN confirme que des groupes de travail ont été mis en place afin de dégager les nouveaux profils de poste inhérents à cette évolution importante. Un accompagnement au changement est également mis en œuvre, tout particulièrement pour les personnels actuellement positionnés sur les missions Accueil et Formalités. L'impact sera forcément différencié selon les situations et caractéristiques des différents départements. La volonté sera de repositionner un maximum de personnes en interne. En cas d'impossibilité, des solutions d'externalisation seront envisagées.

M. CLERIN fait l'analogie avec la perte de l'accompagnement aux contrats d'apprentissage sous le précédent mandat. En regard, il considère un audit global et une approche individuelle indispensables. Et, si des séparations de personnels s'avèrent nécessaires, il demande si des provisions budgétaires ont été constituées.

M. le Président POYEN répond qu'une démarche GPEC est engagée depuis plusieurs mois.

M. LEMAITRE précise qu'aucune provision n'a été constituée à cet effet. La CMAR fonctionne en auto-assurance en la matière. Si des situations se présentent, elle devra les assumer.

M. QUENEAU demande si la CMAR dispose d'un(e) DRH pour traiter d'un sujet si important.

M. le Président POYEN répond par l'affirmative, en invitant Mme MARTIN, DRH depuis deux ans au sein de la CMAR BFC, à intervenir.

Cette dernière se présente. Elle rappelle les travaux lourds engagés : structuration de la DRH et des services, politique de carrière des collaborateurs, accompagnement des équipes, démarche GPEC.

A une question de M. QUENEAU, elle répond qu'elle a déjà rencontré la totalité des collaborateurs de la CMAR BFC, dont 50% en entretien individuel.

M. le Président POYEN ajoute que la prochaine campagne d'entretiens d'évaluation est prévue au second semestre 2022.

M. CLERIN s'interroge sur les modalités de recrutement, notamment dans le domaine du développement économique. L'attractivité de la CMAR BFC est-elle satisfaisante ?

M. le Président POYEN déclare qu'il s'agit d'un point dur. La CMAR est soumise au statut national des personnels, qui offre peu de latitude.

M. PHILIBERT complète, en rappelant que la CMAR doit également veiller à l'équité entre les collaborateurs, notamment en termes de rémunération.

Enfin, Mme MARTIN précise que la CMAR, pour couvrir ses besoins, est aussi en démarche active de sourcing externe.

M. PAROTY tient, à son tour, à intervenir. Il dit être solidaire et adhérer à 98% aux projets présentés (Programme de Mandature, Grille des emplois). Néanmoins, un point le dérange et il se dit qu'une erreur sera commise si la proposition est ainsi validée : la suppression du management de proximité. Cette disposition peut compromettre beaucoup de choses. En outre, il considère que le changement global envisagé n'a pas été, selon lui, préparé dans les formes appropriées avec les collaborateurs. Il demande à ce qu'un temps supplémentaire soit pris avant décision, afin de réfléchir encore et notamment de bien expliquer les choses aux personnels et d'être certain de disposer des compétences requises aux bons endroits.

M. Le Président POYEN répond qu'il n'y aura pas de suppression du management de proximité des collaborateurs, qui sera notamment assuré comme aujourd'hui par des responsables de service.

M. CLERIN demande quand a été remis le rapport d'audit de CMA France.

M. le Président POYEN lui répond que la CMAR BFC l'a reçu il y a environ deux mois.

M. CLERIN s'étonne alors qu'un tel « bang bang » organisationnel soit proposé en seulement deux mois.

M. le Président POYEN tient à souligner que les réflexions en la matière remontent à bien plus longtemps, mais que le rapport d'audit a confirmé les réflexions engagées.

M. PAROTY insiste sur sa volonté de voir une CMAR au service des artisans.

M. THOMAS rejoint M. PAROTY, au titre de leurs responsabilités similaires de dirigeants d'entreprise structurée.

Il fait remarquer qu'au plan départemental, on va passer d'un responsable de site à un chargé de mission ; autrement dit, il n'y aura plus de référent local.

Il considère indispensable de déployer une organisation simple et efficace au service des artisans.

M. le Président POYEN affirme que tout n'est pas écrit. Il est certes aujourd'hui proposé un cadre général structurant. Mais, le travail aura à se poursuivre, pour définir notamment les profils de poste précis correspondants. Par ailleurs, la grille des emplois évolue constamment et pourra être amenée à évoluer dans le futur en fonction des besoins de l'organisation de la CMAR.

M. QUENEAU redit qu'un temps supplémentaire ne nuirait pas pour prendre les bonnes décisions. Il cite l'exemple du CFA de Mercurey, dont l'intégration rapide au sein de la CMAR a entraîné le départ de collaborateurs compétents.

M. le Président POYEN et Mme MARTIN lui répondent, sur ce point, que tout le monde a été vu au CFA de Mercurey. 18 départs ont certes été enregistrés, mais souvent pour d'autres opportunités externes. Et aujourd'hui, le CFA de Mercurey fonctionne normalement.

M. PAROTY propose de définir d'abord les fiches de poste. Puis d'y affecter tous les collaborateurs potentiels. Seulement ensuite, une validation globale pourrait intervenir.

M. le Président POYEN redit qu'il n'a pas voulu tout imposer a priori. Des concertations internes sont encore en cours et il souhaite qu'elles aboutissent. Dans le cas contraire, il lui faudra imposer certaines choses. Il demande aux élus de valider cette nouvelle architecture.

M. GRANDVOINET déclare que les élus ont le choix : soit ils font confiance au Président POYEN et votent ses propositions, soit ce n'est pas le cas et ils peuvent voter en sens contraire. L'Assemblée générale est souveraine in fine.

*Après ces débats, sur proposition du Président, l'Assemblée Générale, par 14 voix contre de Mmes DULION, PICHON, PIERRE, SEBAG et de MM. CHAMBREUIL, CHAZELLE, CHEDOZ, CLERIN, FRAGASSI, LESAVRE, PEGUILLET, QUENEAU, SAUVAGEOT et TURINA, 5 abstentions de Mme MILLERAND et de MM. LARRERE Philippe, MOREL, PAROTY et REBOUL, et 47 voix pour, valide la modification de la grille locale des emplois, telle que présentée (cf. annexe 1).
(Délibération n°13/2022 relative à l'approbation de la modification de la grille des emplois)*

9. Indemnisation des élus et des membres associés : Modificatif

A l'invitation du Président, M. PHILIBERT présente le rapport.

Il explique qu'il est ainsi proposé à l'Assemblée Générale d'appliquer les dispositions qui suivent aux membres élus et associés de la CMAR BFC, issues de l'arrêté ministériel du 27 avril 2022 (modifiant l'arrêté du 12 mai 2011), paru au Journal Officiel du 03 mai 2022, et ainsi de compléter les délibérations prises par l'Assemblée Générale dans ses séances du 13 décembre 2021 et du 02 février 2022.

En découlent les modifications suivantes (*en italique*) :

a) Conditions de remboursement des élus et des membres associés

1) Vacations

Les autres membres, y compris les membres associés, de la CMAR BFC, missionnés par le Bureau ou le Président pour participer à des commissions, instances ou représentations extérieures, sont rémunérés à la vacation.

Chaque vacation effectuée donne lieu à l'attribution d'une indemnité de vacation correspondant à 44 12 points d'indice par demi-journée.

Le versement d'indemnités de fonction exclut le versement de vacations.

2) Indemnités de fonctions

2-A) Président, Vice-Présidents, Trésorier et 1er Trésorier Adjoint de la CMAR BFC

L'arrêté modifié du 12 mai 2011 définit les conditions de remboursement des élus.

L'indemnité de fonction mensuelle du Président de la CMAR BFC est ainsi fixée à 800 points d'indice.

La CMAR BFC gérant un organisme de formation régional, l'indemnité de fonctions mensuelle du Président peut être majorée dans la limite de 50 points supplémentaires. Mais, le Président de la CMAR BFC y renonce.

Une voiture de fonction peut être attribuée au Président de la CMAR BFC. Elle constitue alors un avantage en nature.

L'indemnité de fonction mensuelle de chaque Vice-Président de la CMAR BFC est fixée à 56 points d'indice.

L'indemnité de fonction mensuelle du Trésorier de la CMAR BFC est fixée à hauteur de 50% de l'indemnité du Président hors majoration. Elle est donc fixée à 400 points d'indice.

Le 1er Trésorier Adjoint de la CMAR BFC perçoit une indemnité de fonction mensuelle de 150 points d'indice, calculée au prorata temporis, dans le cadre d'une délégation du Trésorier.

La valeur du point est celle utilisée pour les salaires des collaborateurs, soit 5.21€ brut au 1er janvier 2022, susceptible d'évolution en fonction des décisions de la Commission Paritaire Nationale 52.

Ces indemnités, comme les vacances, supportent la totalité des charges sociales.

2-B) Présidents de Chambres de Niveau Départemental de la CMAR BFC

Les indemnités de fonction mensuelles des Présidents de Chambre de Niveau Départemental (CND) sont fixées réglementairement comme suit :

Nombre d'assujettis au droit fixe du A de l'article 1601, et à la taxe de l'article 1601-0A du code général des impôts de la chambre de niveau départemental	Indice de référence
Moins de 5.001	262
De 5.001 à 10.000	335
De 10.001 à 20.000	393
Plus de 20.000	468

*Les Présidents de Chambres de niveau départemental peuvent percevoir une majoration de 40 points d'indice lorsqu'ils assurent, sur délégation du Président de la CMAR BFC, la représentation d'un centre de formation d'apprentis présent sur leur département.
Mais, les Présidents de CND de la CMAR BFC y renoncent.*

3) Le document d'indemnisation et de remboursement des frais

(Dispositions inchangées)

4) Remboursement des frais de déplacement

(Dispositions inchangées)

5) Les frais de repas et d'hébergement

(Dispositions inchangées)

6) Les demandes de remboursement de frais engendrées par des réunions programmées par CMA France doivent être formulées auprès de cette dernière.

b) Frais de déplacement et d'hébergement des collaborateurs

1) Remboursement des frais de déplacement

(Dispositions inchangées)

2) Les frais de repas et d'hébergement

(Dispositions inchangées)

M. le Président POYEN précise, pour sa part, que, si les nouvelles dispositions lui permettent de se voir attribué un véhicule de fonction, il veut d'abord en évaluer le coût pour la CMAR au regard de sa pratique. Il veut donc attendre un autre exercice complet avant, le cas échéant, de revenir devant l'Assemblée générale pour lui soumettre une proposition.

Puis, il demande si le rapport appelle des observations.

M. CLERIN constate que la question du cumul des fonctions, et donc des indemnités, n'est pas traité.

M. le Président POYEN objecte que des dispositions sont à présent très claires :

- toute indemnité de fonction ne peut être cumulée avec une vacation
- un forfait, pour solde de tout compte, est accordé aux Vice-Présidents, fussent-ils par ailleurs Présidents de CND
- le 1^{er} Trésorier Adjoint se voit servir une indemnité de fonction, si le Trésorier lui accorde une délégation.

M. CLERIN en prend acte.

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale, par 5 voix contre de Mmes PIERRE et SABAG et de MM. CHAMBREUIL, CLERIN et QUENEAU, 7 abstentions de Mmes DULION et PICHON et de MM. CHAZELLE, CHEDOZ, LESAVRE, PEGUILLET et SAUVAGEOT, et 44 voix pour, valide le dispositif modificatif proposé d'indemnisation des élus et membres associés.

(Délibération n°14/2022 relative à la validation du dispositif modificatif d'indemnisation des élus et membres associés)

Par ailleurs, Mme DULION souhaite obtenir une liste des élus ayant des mandats afin de permettre de donner leurs coordonnées aux entreprises rencontrant une difficulté et souhaitant des renseignements. Mandats liés à la CMAR et autres mandats comme prud'homme, tribunal de commerce...En toute transparence, pour travailler collectivement au service des artisans et commerçants. M. le président POYEN répond favorablement à sa demande.

10. Budget Rectificatif 2022

M. le Président annonce que le BR 2022 se veut résolument volontariste. Il marque l'ambition de développer l'activité et la notoriété de la CMAR.

Présentation du Trésorier

M. le Président POYEN demande ensuite à M. LEMAITRE, Trésorier de la CMAR BFC, d'intervenir.

Ce dernier déclare que le budget rectificatif 2022 a été élaboré à partir des nouveaux éléments connus depuis la dernière Assemblée Générale.

Il précise ainsi :

- des charges globales pour un montant de 36 516 000 €
- des produits globaux pour un montant de 38 175 000 €
- un résultat consolidé de + 1 659 000 €, soit par entité :

- CMAR : - 1 482 000 €
- CFA 39 : + 1 311 000 €
- CFA 70 : + 340 000 €
- CFA 71 : + 1 490 000 €

Les principales remarques concernant le budget rectificatif par rapport au budget primitif sont les suivantes :

Au niveau des charges :

- Les achats (compte 60) augmentent (+ 359 600 €) : sont en cause principalement l'impact de l'inflation de l'énergie ainsi qu'une augmentation de la sous-traitance pédagogique en lien avec l'augmentation de l'activité de formation.
- Les services extérieurs (compte 61) sont en légère augmentation et n'appellent pas de remarque particulière.
- Les autres services extérieurs (compte 62) sont en hausse par rapport au prévisionnel à la suite de la décision d'allouer des moyens sur la stratégie de communication.
- Les charges de personnel (compte 63/64) augmentent, en raison de l'hypothèse d'une augmentation du point d'indice de 2% à partir du 1^{er} août 2022, d'une part, ainsi que de l'impact de divers recrutements nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation de la CMAR.
- Les autres comptes n'appellent pas de remarque particulière.

Au niveau des produits :

- Les prestations de services (compte 70) sont en forte augmentation avec un nombre d'apprentis dans les CFA en hausse de 3,6% par rapport au prévisionnel et une activité de formation en hausse.
- Les subventions (compte 74) sont en diminution par rapport au prévisionnel. Pour l'essentiel, les subventions en provenance de l'Europe ont été diminuées dans la mesure où, à ce jour, il n'est pas possible de déposer de dossiers sur le nouveau programme opérationnel et il ne peut donc y avoir de garantie sur leur recevabilité.
- les autres comptes n'appellent pas de remarque particulière.

M. le Président remercie M. LEMAITRE, puis demande si le rapport appelle des observations.

M. CLERIN demande la raison de l'augmentation significative du compte de sous-traitance pédagogique.

M. le Président POYEN répond en effet que l'ambition de la CMAR est grande en la matière. Par ailleurs, en termes de process, la CMAR fait appel à des formateurs internes, tant que faire se peut. Dans le cas contraire, elle recourt à des prestataires extérieurs après consultation par appel d'offres.

Avis de la Commission des Finances

M. le Président POYEN s'adresse ensuite à M. CAVAGNAC, Rapporteur, pour connaître l'avis de la Commission des Finances.

Ce dernier relate comme suit :

«

2 - Budget Rectificatif 2022

Mme LAURENT et M. KUNTZ présentent le budget rectificatif 2022 qui fait apparaître :

- des charges globales pour un montant de 36 516 000 €.
- des produits globaux pour un montant de 38 175 000 €.
- un résultat de + 1 659 000 €.

M.KUNTZ présente le tableau de financement rectificatif 2022.

La Commission valide le budget rectifié 2022 à partir des éléments qui lui sont ainsi présentés.

La Commission a bien noté, par ailleurs, que la situation inflationniste a été anticipée et intégrée dans le budget rectificatif 2022.

* * *

Enfin, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président COLLARD remercie chacun de sa contribution et lève la séance.

«

M. le Président POYEN remercie M. CAVAGNAC et, sans question complémentaire, propose de passer au vote.

Ainsi, sur sa proposition, l'Assemblée Générale, par 8 voix contre de Mmes DULION, PICHON et PIERRE, et de MM. CHEDOZ, CLERIN, LESAVRE, QUENEAU et TURINA, 2 abstentions de MM. PEGUILLET et SAUVAGEOT, et 56 voix pour, valide le Budget Rectificatif 2022, tel qu'arrêté préalablement par le Bureau, qui ressort comme suit, en consolidé :

- *Charges globales pour un montant de 36 516 000 €*
- *Produits globaux pour un montant de 38 175 000 €*
- *Résultat consolidé de + 1 659 000 €*

(Délibération n°15/2022 relative à l'approbation du Budget Rectificatif 2022)

11. Questions diverses

11.1 – ARTISCOPE 2022

M. le Président POYEN invite l'Assemblée à prendre connaissance de la dernière livraison des Chiffres-clés de l'Artisanat en BFC, dite « Artiscopes », qui témoigne de la densité et du poids économique de l'Artisanat dans notre région.

Ce document se veut synthétique et pédagogique. Il est notamment précieux pour faire valoir la voix et les attentes de l'Artisanat dans le cadre des discussions avec l'ensemble des partenaires de la CMAR BFC.

Il illustre aussi l'engagement et les efforts des équipes de la CMAR auprès des artisans et de ses différents clients.

11.2 – Point sur les marchés publics de la CMAR BFC

M. le Président POYEN fait ensuite communication des marchés publics passés par la CMAR BFC au cours de la dernière période écoulée.

11.3 – Projet d'adhésion à la SCIC « Les viandes du Nivernais »

M. le Président POYEN invite M. THOMAS, Président de la CND 58, à présenter le dossier.

➤ Contexte

Le groupe SICAREV a cessé son activité d'abattage et de découpe à CORBIGNY (58) le 31 décembre 2021, entraînant de nombreux licenciements. Après plusieurs propositions et tentatives de reprises n'ayant pas abouti, la Municipalité de CORBIGNY, le Conseil départemental, la Communauté de communes, le Pays Nivernais Morvan et la SICAGEMAC (marché au cadran CORBIGNY) se sont mobilisés collectivement pour proposer un projet de maintien de l'abattoir.

➤ **Projet**

Le projet vise la reprise de l'abattage et de la découpe dès le démarrage de l'activité, puis progressivement la commercialisation (la cheville). Les bovins, ovins, porcs, équins seront de nouveau acceptés. Une montée en charge du volume de 700 à 1.250 tonnes d'ici 2024 est prévue avec la création de 9 à 11 emplois.

Dans le même temps les bâtiments seront modernisés. L'abattoir reste propriété de la commune de Corbigny et la salle de découpe devient la propriété de la Communauté de communes TANNAY BRINON CORBIGNY pour un montant de 245.000 €. Cet achat sera subventionné entre 70 et 80 %.

Des travaux de modernisation de 1,7 M€ seront également réalisés progressivement. Ils seront pilotés par le Conseil départemental et confiés à un concessionnaire de travaux pendant 10 ans.

➤ **Enjeu**

Maintenir un outil indispensable pour la filière viande et des emplois en zone rurale.

➤ **Modalités**

Création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) qui va gérer l'abattoir et la salle de découpe. L'intérêt réside dans la responsabilité et la gestion maîtrisées en proximité par l'ensemble des utilisateurs concernés : éleveurs, bouchers-charcutiers-grossistes, consommateurs, collectivités locales.

Les besoins pour constituer le capital de départ sont estimés à 360.000 € dont 120.000 € de capitaux propres, 120.000 € en avance remboursable de la Région et 120.000 € en concours bancaire.

Le chiffre d'affaires prévisionnel a été établi sur une base de 553.767 € en 2022 (9 mois) avec un résultat net de 14.663 €, pour atteindre un CA de 1.310.000 € en 2026 avec un résultat net de 93.926 €. En moyenne, sur la période, le taux de marge est estimé à 5,8% du CA.

Le tour de table des futurs sociétaires est en cours.

M. le Président POYEN remercie M. THOMAS.

A la question de Mme PORCHEREL, M. THOMAS répond que la CMAR sera intégrée au collège « Collectivités » de la SCIC.

Puis, sur proposition du Président, l'Assemblée Générale, à l'unanimité, se prononce favorablement quant à l'adhésion de la CMAR à la SCIC « Les viandes du Nivernais », moyennant la souscription d'une part de 500 €, chaque sociétaire disposant d'une voix. (Délibération n°16/2022 relative à l'adhésion de la CMAR BFC à la SCIC « Les viandes du Nivernais »)

11.4 – Autres questions diverses

11.4.1 – Formation « Prise de vue »

M. CHEDOZ fait état d'une formation, dans sa profession, que vient d'organiser la CMAR BFC, document à l'appui. Il se montre très mécontent de cette action, qui va à l'encontre des intérêts des artisans de sa profession et se montre même frontale avec leur propre offre de service.

Il demande alors si la CMAR se proposera prochainement de dispenser des formations en coiffure ou en maquillage.

M. le Président POYEN dit entendre la remarque et comprend la réaction de M. CHEDOZ.

Il rappelle aussi qu'à sa connaissance, cette formation est proposée depuis plusieurs années et qu'au départ, la CMAR BFC a dû se positionner en lien avec la profession. Néanmoins, il se propose de revoir la question sur le fond avec les services de la CMAR BFC.

M. CLERIN demande, pour sa part, qui décide de l'offre de formations de la CMAR BFC.

M. le Président POYEN répond que l'offre est établie par les services, puis soumise à l'avis de la Commission des Formations.

Certains élus se montrent sceptiques sur la réalité de ce process. M. le Président POYEN indique que la procédure sera précisée.

Par ailleurs, à l'invitation du Président, M. MUSSOT rappelle le rôle du Conseil de la Formation, financeur des formations, distinct de celui des organismes de formation, dont la CMAR BFC, qui élaborent, proposent et dispensent les formations.

De son côté, Mme PORCHEREL insiste sur les nouvelles habitudes de consommation qu'il faut prendre en compte, notamment dans l'offre de formation. Elles nécessitent des adaptations constantes des professionnels. L'enjeu est ainsi pour eux de valoriser et différencier leurs savoir-faire.

11.4.2 – Salon des Métiers d'Art de TOURNUS

Mme PIERRE s'étonne que la CMAR n'ait pas été présente ou représentée au vernissage de cette récente exposition.

Mme LIOI répond qu'elle était bien informée, mais qu'elle a dû malheureusement s'y excuser.

12. Intervention de Mme la représentante de l'Etat

M. le Président POYEN invite enfin Mme COSTE de CHAMPERON, SGAR, représentant M. le Préfet de région BFC, à clôturer la séance.

Mme COSTE de CHAMPERON remercie M. le Président et ses collègues de leur accueil. Elle prie d'abord l'Assemblée d'excuser l'absence de M. le Préfet de région, retenu par ailleurs mais qui reste néanmoins très intéressé par l'activité des Chambres Consulaires.

Elle souligne l'importance du travail accompli par les élus et l'ambition du Programme de Mandature, adopté lors de cette séance.

Elle pointe également le courage manifesté pour déclencher un audit national, étant précisé que la CMAR BFC est pionnière en la matière.

Elle a pu apprécier la qualité des travaux et des débats, même s'ils ont été assez vifs par moment.

S'agissant des comptes 2021, elle a noté avec satisfaction qu'ils étaient équilibrés, solides et que notamment les réserves permettaient à la CMAR BFC de couvrir 100 jours de son fonctionnement.

Néanmoins, la prudence doit rester de mise, selon elle. En effet, l'exercice 2022 s'annonce délicat et la CMAR doit absolument savoir maîtriser sa trajectoire.

Elle rappelle l'obligation réglementaire pour la CMAR BFC et la CCIR, après le récent renouvellement général, d'élaborer un plan des actions ayant vocation à être mutualisées dans l'intérêt des entreprises de leur ressort.

A cet égard, une réunion a déjà eu lieu à son initiative.

Elle souligne que, pour tenir compte des contraintes des uns et des autres, l'échéance de validation de ce plan a été reportée à fin septembre 2022. Néanmoins, elle en attend des propositions concrètes et ne manquera pas de faire des points d'étape avec les deux Chambres sur le sujet.

Quant au contrôle du CFA39, évoqué lors de la présente séance, elle déclare que l'inspection du travail n'a fait que son travail. Elle note que les responsabilités ont été établies et reconnues.

Elle demande, à ce titre, à la CMAR de saisir officiellement le Préfet de région afin d'obtenir une réponse formelle de sa part quant au déblocage possible de la provision constituée en la matière.

A l'intention des élus et artisans, elle rappelle la mesure forte prise par le Gouvernement de prorogation jusqu'à la fin 2022 des aides à l'embauche d'apprentis.

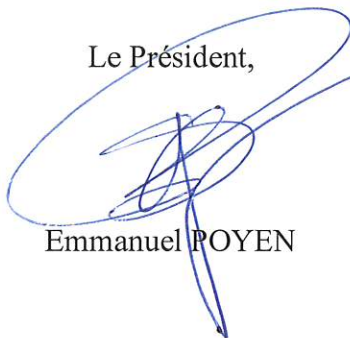
Elle conclut en insistant sur la mobilisation et l'écoute de l'Etat quant aux besoins des chefs d'entreprise et de la CMAR BFC pour leur apporter les accompagnements nécessaires, notamment dans les domaines fondamentaux de transitions écologique et numérique, ou de services à la personne.

* * *

M. le Président POYEN remercie Mme COSTE de CHAMPERON de son intervention.

L'ordre du jour étant épuisé, il remercie chacun de sa contribution et lève la séance.

Le Président,



Emmanuel POYEN



La Secrétaire,

Patricia FEVRE



-Annexe 1 -

GRILLE LOCALE DES EMPLOIS DE LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT BFC

REGIME D'EMPLOI (1)	CATEGORIE (2)	NIVEAU ou RANG	EMPLOI TYPE	ETP Perm. 01/12/21	ETP Non P. 01/12/21	ETP Perm. 08/06/22	ETP Non P. 08/06/22	Pourvu	Non pourvu	COEF.MINI EMBAUICHE
---------------------	---------------	----------------	-------------	--------------------	---------------------	--------------------	---------------------	--------	------------	---------------------

DIRECTION GENERALE

TITULAIRE	Secrétaire Général	5	Secrétaire Général, Directeur des services	1		1		1		1090
TITULAIRE	SGA	5	Secrétaire général adjoint	1		1		1		890
TITULAIRE	Cadre supérieur	1	Chargé de Mission (Délégué Territorial)			7,9		7,9		590
TITULAIRE	Cadre	3	Responsable qualité	1		1		1		510
TITULAIRE	Cadre supérieur	1	Chargé de Mission	1		1		1		590
TITULAIRE	Cadre	3	Chargé de Mission			1			1	510
TITULAIRE	Cadre	3	Attaché Technique	1		1		1		510
TITULAIRE	Maîtrise	3	Assistante de direction	0,9		0,9		0,9		390
TITULAIRE	Maîtrise	2	Attaché administratif	1		1		1		360
Sous total Direction Générale				6,9	0	15,8	0	14,8	1	

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES GENERALES

TITULAIRE	Cadre Supérieur	3	Directeur Régional	1		1		1		790
TITULAIRE	Cadre supérieur	2	Chargé de Mission (patrimoine immobilier - moyens généraux -achats)			1			1	690
TITULAIRE	Cadre supérieur	2	Chargé de Mission (Financements)			1			1	690
TITULAIRE	Cadre	3	Responsable Système Information	1		1		1		520
CDD	Maîtrise	3	Administrateur Outils Systèmes Réseaux				1	1		400
CDI	Cadre	1	Administrateur Outils Systèmes Réseaux			1		1		390
TITULAIRE	Cadre	1	Administrateur outils système réseaux	1,8		1,8		1,8		380
TITULAIRE	Cadre	3	Directeur régional	1		1		1		510
CDI	Cadre	3	Responsable de service			1		1		520
TITULAIRE	Cadre	2	Contrôleur de gestion	1		0		0		440
TITULAIRE	Cadre	2	Attaché technique			1		1		440
TITULAIRE	Cadre	1	Assistant de direction			2		2		380
TITULAIRE	Maîtrise	2	Comptable	5,8		5,8		5,8		360
CDI	Maîtrise	2	Comptable			1		1		370
TITULAIRE	Maîtrise	2	Attaché administratif	0,5						360
TITULAIRE	Maîtrise	2	Intendant (Gestionnaires des sites)			8			8	360
TITULAIRE	Maîtrise	2	Assistant de direction			4,7		4,7		360
TITULAIRE	Maîtrise	2	Attaché administratif			2		2		360
CDI	Technicien	3	Responsable achats			1		1		350
TITULAIRE	Technicien	2	Responsable achats			1		1		310
TITULAIRE	Technicien	1	Aide-Comptable			1		1		308
TITULAIRE	Employé	2	Agent de service			2		2		308
TITULAIRE	Employé	2	Assistant administratif			1		1		308
TITULAIRE	Employé	2	Standardiste			0,8		0,8		308
CDD	Employé	2	Standardiste				1	1		308
TITULAIRE	Employé	3	Agent technique d'entretien			1		1		300
Sous total Direction				12,1	0	41,1	2	33,1	10	

DIRECTION ACCUEIL ET FORMALITES

TITULAIRE	Cadre supérieur	1	Directeur régional	1						590
TITULAIRE	Cadre	2	Attaché technique	3						440
TITULAIRE	Maîtrise	2	Conseiller	7,3						360
CDD	Maîtrise	2	Conseiller		2					370
TITULAIRE	Cadre	1	Assistant formalités	3,8						380
TITULAIRE	Maîtrise	2	Assistant formalités	19,9						360
CDD	Maîtrise	2	Assistant formalités		2					370
CDD	Maîtrise	1	Assistant formalités		1					340
TITULAIRE	Technicien	2	Secrétaire	1						310
TITULAIRE	Technicien	2	Assistant administratif	0,5						310
TITULAIRE	Employé	2	Standardiste	0,2						308
CDD	Employé	2	Assistant administratif		1					308
Sous total Direction				36,7	6	0	0	0	0	

REGIME D'EMPLOI (1)	CATEGORIE (2)	NIVEAU ou RANG	EMPLOI TYPE	ETP Perm. 01/12/21	ETP Non P. 01/12/21	ETP Perm. 08/06/22	ETP Non P. 08/06/22	Pourvu	Non pourvu	COEF.MINI EMBAUICHE
---------------------	---------------	----------------	-------------	--------------------	---------------------	--------------------	---------------------	--------	------------	---------------------

DIRECTION ECONOMIE

TITULAIRE	Cadre supérieur	3	Directeur régional	1		1		1		790
TITULAIRE	Cadre	3	Responsable de service	5		5		4	1	510
TITULAIRE	Cadre	3	Chargé de mission	1		1		1		510
TITULAIRE	Cadre	3	Attaché technique			1		1		510
TITULAIRE	Cadre	2	Attaché technique	2,9		3,9		3,9		440
TITULAIRE	Cadre	1	Attaché technique	2		1		1		380
TITULAIRE	Cadre	2	Chargé de développement économique	7,7		7,7		7,7		440
TITULAIRE	Cadre	1	Chargé de développement économique	34,9		32,5		32,5		380
CDD	Cadre	1	Chargé de développement économique		11		12	11	1	390
TITULAIRE	Maîtrise	2	Conseiller	1		2		2		360
CDD	Maîtrise	2	Conseiller		1		1	1		370
TITULAIRE	Maîtrise	2	Assistant formalités	0,2		0		0		360
TITULAIRE	Technicien	2	Secrétaire	1		1		1		310
Sous total Direction Economie				56,7	12	56,1	13	67,1	2	

ex Direction Accueil Formalités

TITULAIRE	Cadre	2	Attaché technique			3		3		440
TITULAIRE	Maîtrise	2	Conseiller			6,3		6,3		360
CDD	Maîtrise	2	Conseiller				2	2		370
TITULAIRE	Cadre	1	Assistant formalités			3,8		3,8		380
TITULAIRE	Maîtrise	2	Assistant formalités			20,2		20,2		360
CDD	Maîtrise	2	Assistant formalités				5	5		370
CDD	Maîtrise	1	Assistant formalités				1	1		340
TITULAIRE	Technicien	2	Secrétaire			1		1		310
TITULAIRE	Technicien	2	Assistant administratif			0,5		0,5		310
TITULAIRE	Employé	2	Standardiste			0,2		0,2		308
CDD	Employé	2	Assistant administratif			1		1		308
Sous total Direction ex Accueil Formalités				0	0	36	8	44	0	
Sous total Nouvelle Direction Economie				56,7	12	92,1	21	111,1	2	

DIRECTION REGIONALE DE LA RELATION CLIENT

TITULAIRE	Cadre supérieur	3	Directeur régional			1			1	790
TITULAIRE	Cadre	3	Responsable de Service (Communication)			1			1	510
TITULAIRE	Cadre	3	Responsable de Service (Commercial)			1			1	510
TITULAIRE	Cadre	3	Responsable de Service (Plateforme)			1			1	510
TITULAIRE	Cadre	3	Chargé de mission (Marketing)			1			1	510
CDD	Maîtrise	2	Conseiller (Relation Client)				3		3	360
TITULAIRE	Maîtrise	2	Agents Développeur (Commerciaux)			6			6	360
TITULAIRE	Maîtrise	3	Chargé de communication			3		3		390
TITULAIRE	Maîtrise	2	Attaché administratif			0,5		0,5		360
Sous total Direction Régionale relation client				0	0	14,5	3	3,5	14	

DIRECTION FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

TITULAIRE	Cadre supérieur	3	Directeur régional	1		1		1		790
TITULAIRE	Cadre supérieur	2	Directeur régional Adjoint	1		1		1		690
TITULAIRE	Cadre	3	Responsable de service	4,9		4,9		4,9		510
TITULAIRE	Cadre	3	Attaché technique	2,8		2,5		2,5		510
TITULAIRE	Cadre	3	Chargé de mission (Ingénieur Pédagogique)			1			1	510
TITULAIRE	Cadre	2	Attaché technique	2		3		3		440
TITULAIRE	Cadre	3	Chargé de mission	0,5		0,5		0,5		510
CDD	Cadre	1	Chargé d'étude				2	2		390
TITULAIRE	Cadre	1	Agent développeur	1,9		1,9		1,9		380
TITULAIRE	Maîtrise	2	Agent développeur	1,8		1,8		1,8		360
CDD	Maîtrise	2	Agent développeur		1		1	1		370
TITULAIRE	Cadre	3	Psychologue	3,6		3,6		3,6		510
CDD	Cadre	3	Psychologue		1		1	1		520
TITULAIRE	Cadre	1	Conseiller	4		4		4		380
CDD	Cadre	1	Conseiller				3	3		390
TITULAIRE	Maîtrise	3	Conseiller	1		1		1		390
TITULAIRE	Maîtrise	2	Conseiller	12,1		10,9		10,9		360
CDD	Maîtrise	2	Conseiller		3,6		3	3		370
CDD	Maîtrise	1	Conseiller		1		1	1		
TITULAIRE	Cadre	1	Formateur	0,6		1,6		1,6		380
CDD	Cadre	1	Formateur		5,1		9,2	9,2		390
TITULAIRE	Cadre	1	Assistante formalité	0,2		0,2		0,2		380
TITULAIRE	Maîtrise	2	Assistante formalité	4,3		4,5		4,5		360
CDD	Maîtrise	2	Assistante formalité		2,5		2,6	2,6		370
Sous total Direction				41,7	14,2	43,4	22,8	65,2	1	

REGIME D'EMPLOI (1)	CATEGORIE (2)	NIVEAU ou RANG	EMPLOI TYPE	ETP Perm. 01/12/21	ETP Non P. 01/12/21	ETP Perm. 08/06/22	ETP Non P. 08/06/22	Pourvu	Non pourvu	COEF.MINI EMBAUCHE
TITULAIRE	Cadre	3	Directeur de centre de formation	2		2		2		590
CDI	Cadre supérieur	1	Directeur de centre de formation	1		1		1		590
CDI	Cadre	3	Responsable unité pédagogique	1		1		1		520
TITULAIRE	Cadre	3	Responsable unité pédagogique (métiers Transverses)			3			3	510
TITULAIRE	Cadre	3	Responsable unité pédagogique (métiers Techniques)			3			3	510
CDI	Cadre	2	Responsable de Service	1		1		1		450
CDD	Cadre	3	Responsable de Service (Responsable des opérations)				1	1		520
TITULAIRE	Cadre	3	Responsable de Service (Responsable des opérations)			3			3	510
CDI	Cadre	2	Infirmière	1		1		1		450
CDI	Cadre	2	Attaché Technique	1						450
CDI	Maîtrise	3	Attaché Technique	0,85		0,85		0,85		400
CDI	Cadre	3	Conseiller Principal d'Education			1		1		520
TITULAIRE	Cadre	2	Chef des travaux	1		1		1		440
TITULAIRE	Cadre	1	Conseiller Principal d'Education	4		2		2		380
CDI	Maîtrise	2	Développeur Apprentissage	1						370
CDI	Cadre	3	Professeur			1			1	520
TITULAIRE	Cadre	2	Professeur	3		3		3		440
CDI	Cadre	2	Professeur	25,41		24,41		24,41		450
TITULAIRE	Cadre	1	Professeur	51,68		52,25		52,25		380
CDD	Cadre	1	Professeur		26,531		31,551	31,551		390
CDI	Cadre	1	Professeur	23,97		23,58		23,58		380
CDD	Cadre	1	Formateur				1	1		390
CDD	Maîtrise	3	Administrateur Outils Systèmes Réseaux		1					400
CDI	Cadre	1	Administrateur Outils Systèmes Réseaux	1						390
TITULAIRE	Maîtrise	2	Assistante de direction	1		1		1		360
TITULAIRE	Maîtrise	2	Attaché administratif	1		1		1		360
CDD	Maîtrise	1	Attaché administratif				1	1		340
TITULAIRE	Maîtrise	2	Assistant Formalités	1		1		1		360
TITULAIRE	Technicien	2	Secrétaire	1		1		1		310
TITULAIRE	Technicien	1	Secrétaire	0,7						308
CDI	Technicien	2	Secrétaire	2		2		2		320
CDI	Technicien	1	Secrétaire	1,9		1,9		1,9		308
CDD	Technicien	1	Secrétaire	1						308
TITULAIRE	Technicien	2	Responsable achats	1						310
CDI	Technicien	3	Responsable achats	1						350
TITULAIRE	Technicien	1	Assistant administratif	1		1		1		310
CDI	Technicien	2	Assistant administratif	1		1		1		320
CDI	Maîtrise	2	Comptable	1						370
TITULAIRE	Technicien	1	Aide-Comptable	1						308
TITULAIRE	Technicien	3	Assistant éducatif	1		1		1		340
CDI	Technicien	2	Assistant éducatif	1		1		1		320
TITULAIRE	Technicien	1	Assistant éducatif	2,72		2,72		2,72		308
CDI	Technicien	1	Assistant éducatif	4		4		4		308
CDD	Technicien	1	Assistant éducatif		8,32		10,65	10,65		308
TITULAIRE	Technicien	1	Surveillant de foyer logement	0,9		0,9		0,9		308
CDI	Technicien	2	Agent technique d'entretien	1		1		1		308
CDI	Employé	3	Agent technique d'entretien	1		1		1		310
CDD	Employé	3	Agent technique d'entretien	1			1	1		310
TITULAIRE	Employé	3	Cuisinier	1		1		1		300
CDI	Technicien	3	Cuisinier	1		1		1		350
CDD	Employé	3	Cuisinier		1		1	1		310
TITULAIRE	Employé	3	Agent technique d'entretien	1		1		1		300
TITULAIRE	Employé	2	Agent de service	5,6		4		4		308
CDI	Employé	2	Agent de service	8		8		8		308
CDD	Employé	2	Agent de service		5		5	5		308
Sous total CFA				163,73	41,851	160,61	52,201	202,811	10	
Sous total FTLV				205,43	56,051	204,01	75,001	268,011	11	

REGIME D'EMPLOI (1)	CATEGORIE (2)	NIVEAU ou RANG	EMPLOI TYPE	ETP Perm. 01/12/21	ETP Non P. 01/12/21	ETP Perm. 08/06/22	ETP Non P. 08/06/22	Pourvu	Non pourvu	COEF.MINI EMBAUCHE
---------------------	---------------	----------------	-------------	--------------------	---------------------	--------------------	---------------------	--------	------------	--------------------

DIRECTION REGIONALE DE L'ANIMATION TERRITORIALE

TITULAIRE	Cadre supérieur	1	Directeur de service	0,5						590
Sous total Direction				0,5	0	0	0	0	0	

DIRECTION REGIONALE DE LA COMMUNICATION ET DES PARTENARIATS

TITULAIRE	Cadre supérieur	1	Directeur régional	1						590
TITULAIRE	Maîtrise	3	Chargé de communication	2						390
TITULAIRE	Maîtrise	2	Conseiller	0,4						360
TITULAIRE	Maîtrise	2	Attaché administratif	1						360
TITULAIRE	Maîtrise	1	Attaché administratif	1						330
Sous total Direction				5,4	0	0	0	0	0	

RESSOURCES HUMAINES

TITULAIRE	Cadre supérieur	2	Directeur régional	1		1		1		590
TITULAIRE	Cadre	1	Chargé RH	1		1		1		380
CDD	Cadre	1	Chargé RH				1		1	390
CDI	Cadre	3	Responsable de service	1		1		1		510
TITULAIRE	Cadre	2	Comptable (Gestionnaire paie)	1		1		1		440
TITULAIRE	Cadre	1	Gestionnaire RH	1		1		1		380
TITULAIRE	Maîtrise	2	Gestionnaire paie	1		1		1		360
CDD	Maîtrise	2	Gestionnaire paie				1		1	370
CDI	Maîtrise	2	Gestionnaire RH	1		1		1		360
TITULAIRE	Maîtrise	2	Gestionnaire RH			1		1		360
CDD	Maîtrise	2	Attaché administrative (soutien administratif RH)		2					370
Sous total Direction				7	2	8	2	8	2	

DIRECTIONS TERRITORIALES

TITULAIRE	Cadre supérieur	1	Responsable d'une unité administrative	7,4						590
TITULAIRE	Cadre	1	Assistant de direction	2						380
TITULAIRE	Maîtrise	2	Assistant de direction	4,7						360
TITULAIRE	Maîtrise	2	Attaché administratif	0,5						360
TITULAIRE	Maîtrise	2	Attaché administratif	1,5						360
TITULAIRE	Employé	2	Agent de service	2						308
TITULAIRE	Employé	2	Assistant administratif	1						308
TITULAIRE	Employé	2	Standardiste	0,8						308
CDD	Employé	2	Standardiste		1					308
TITULAIRE	Employé	3	Agent technique d'entretien	1						300
Sous total Direction				20,9	1	0	0	0	0	

NOMBRE TITULAIRES EN ETP:		351,63		375,51	
NOMBRE DE CONTRACTUELS EN ETP:			77,051		103
NOMBRE TOTAL EN ETP:		428,68		478,51	438,51 40,00

(1) Stagiaire, Titulaire, CDD ou CDI

(2) Une des 8 catégories du statut du personnel des CMA

Postes supprimés

Ajustement et Changement d'affectation

Postes créés